

Défilé de Haute Récup'

Concours de costumes

Dans le cadre de l'inauguration de La Station qui se tiendra le 27 septembre, nous organisons un concours de costumes sous forme de défilé de Haute Récup'

Pour Qui ?

Le concours s'adresse à tous publics à partir de 5 ans.

Tout·e participant·e au concours s'engage à respecter le présent règlement, à se montrer beau/belle joueur·se en toute circonstance.

Organisation

Le concours de costumes sous forme de défilé aura lieu le samedi 27 septembre à 17h dans la cour arrière de La Station.

Les participant·es devront s'inscrire au Point Infos et pourront réaliser leur costume pendant l'après-midi. Plusieurs possibilités :

- stand Emmaüs : emprunte ou achète des fripes
- stand bricole : utilise des matériaux de récupération pour compléter ta tenue
- stand maquillage

L'ordre de passage sera défini par l'organisateur.

Les participant·es défileront un·e par un·e à raison de 1 min maximum par personne. Une présentatrice introduira les participant·es avec le nom et la description fournies dans le formulaire d'inscription. Les candidat·es seront pris en photo, individuellement, avant le défilé.

Costumes acceptés pour le concours

Les costumes ne doivent pas comporter de nudité, ni d'éléments provocateurs.
Les costumes réalisés en amont ne seront pas acceptés

Critères d'évaluation

Chaque membre du jury, composé d'anciennes stagiaires et volontaires en service civique se verra remettre une fiche d'évaluation à remplir lors du défilé.

Celle-ci comporte 4 critères, évalués par une note de 1 à 5 :

Note n°1 : créativité et originalité de la proposition,

Note n°2 : qualité de la confection (coupe, façon, matières),

Note n°3 : originalité de la présentation,

Note n°4 : ingéniosité et utilisation de matières et objets détournés.

Le/la participant.e ayant recueilli la meilleure note sera nommé.e vainqueur.e de sa catégorie.

Résultats

Les résultats et la remise des prix auront lieu le jour même, à 17h45.

Droit à l'image

Chaque participant.e cède toute exploitation de son image (photos et vidéos), sans contrepartie, à l'organisateur afin que ce dernier puisse les partager sur ses réseaux sociaux, ses supports de communication et sur son site internet. L'organisateur s'engage cependant à ne pas faire d'utilisation commerciale de l'image du/de la participant.e sans le consentement de ce/te dernier.e.

